

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 124 (2021-2026)
de Mmes et M. Adrienne Salina, Véronique Grady (PLR), Elena-Lavinia Niederhäuser (PS)
et Simon Jordan (CG-PCS)
demandant d'étudier la possibilité d'installer des "bancs de l'amitié" dans les cours des écoles
enfantines et primaires de la ville de Fribourg**

En séance du 19 février 2024, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 124 de Mmes et M. A. Salina, V. Grady, E.-L. Niederhäuser et S. Jordan lui demandant d'étudier la possibilité d'installer des "bancs de l'amitié" dans les cours des écoles enfantines et primaires de la ville de Fribourg.

Résumé du postulat

Par ce postulat, il est demandé au Conseil communal d'étudier la possibilité d'installer des bancs et d'installer des "bancs de l'amitié" dans les cours des écoles enfantines et primaires de la ville, afin d'encourager les élèves à développer leur sens de l'empathie dès le plus jeune âge et à donner un coup de pouce aux enfants plus timides. Dans un second temps, le concept pourrait éventuellement être déployé dans d'autres lieux publics pour tout un chacun.

Réponse du Conseil communal

En octobre 2023, dans le cadre de la préparation de la séance du Conseil des parents de l'école primaire, le sous-conseil des parents de l'école du Schoenberg alémanique a formulé une demande auprès du Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale relative à la mise à disposition d'anciens bancs publics pour pouvoir concrétiser un projet de "bancs de l'amitié".

En parallèle, en date du 26 juin 2023 déjà, le Conseil communal a approuvé le remplacement des anciens bancs publics, ainsi que la mise à disposition des bancs remplacés à des Services de la Ville ainsi que leur vente à des associations, des clubs et des privés. En outre, le Conseil communal a décidé de donner la possibilité à la population de proposer des emplacements supplémentaires de nouveaux bancs publics provenant du catalogue du mobilier urbain.

En fin d'année 2023, le Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale a pris contact avec toutes les écoles primaires et les trois cycles d'orientation de la ville pour leur proposer des bancs. Huit écoles primaires et deux cycles d'orientation se sont annoncés pour un total de 32 bancs. Le dossier a ensuite été transmis au Service d'urbanisme et d'architecture, qui a rencontré les Directions des écoles concernées afin de définir la position des futurs bancs et produire les plans d'exécutions. Ces bancs proviendront des stocks des bancs remplacés selon la décision du Conseil communal et seront mis gratuitement à disposition. Seuls des frais pour l'achat des fixations seront mis à la charge des écoles. La livraison et l'installation sera réalisée par les Services de la Ville. Les

livraisons et installations seront échelonnées en fonction du nombre d'anciens bancs disponibles lors des renouvellements du mobilier urbain. La décoration de ces bancs de l'amitié se fera directement par les écoles, respectivement les élèves.

La partie du concept qui concerne la sensibilisation des élèves à l'empathie et à la solidarité est en mains des écoles, qui décideront elles-mêmes de la manière la plus appropriée de déployer leurs bancs de l'amitié. La Ville relève par ailleurs que les écoles peuvent également mettre en place d'autres types de projets visant le même objectif que les bancs de l'amitié. Ainsi, l'école primaire de Pérolles, par exemple, réfléchit à des outils pour favoriser le dialogue entre les élèves par un concept global dont font partie des marquages au sol.

Conclusion

Le Conseil communal partage la volonté traduite dans le postulat n° 124 et visant à encourager les élèves à développer leur sens de l'empathie dès le plus jeune âge et à donner un coup de pouce aux enfants plus timides à travers des bancs de l'amitié. C'est pourquoi il a entamé, à travers ses Services, la mise en place de ces bancs de l'amitié déjà avant la transmission pour étude, par le Conseil général, de ce postulat.

Le Conseil communal se réjouit que le projet "bancs de l'amitié" permette de valoriser les anciens bancs publics tout en répondant à une demande des écoles. L'installation se fera au gré des disponibilités des anciens bancs et les activités pédagogiques seront menées par les écoles.

Au-delà de la démarche générale permettant à la population de proposer l'installation de nouveaux bancs publics supplémentaires et la vente des anciens bancs public, il n'est pas prévu de déployer le concept de "bancs de l'amitié" en dehors des écoles.

Le postulat n° 124 est ainsi liquidé.